RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-1309-23-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-1309 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
VISANT LA MODIFICATION DE LA CARTE DES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

ATTENDU l'urbanisation industrielle croissante dans le secteur du chemin Alexis-Sauvageau par l'implantation de l'immeuble Écoparc MONTONI;

ATTENDU QUE cette implantation engendre une augmentation de la circulation tant à vocation industrielle que pour les déplacements des piétons, des cyclistes et des automobilistes;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'uniformiser les limites de vitesse dans le quartier industriel;

ATTENDU QUE le comité de circulation a pour mission d'analyser des plaintes et des requêtes en matière de circulation;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation visant l'abaissement de la limite de vitesse sur le chemin Alexis-Sauvageau de 70 km/h à 50 km/h;

ATTENDU QUE le conseil désire abaisser la vitesse maximale de circulation autorisée sur le chemin Alexis-Sauvageau à 50km/h ;

ATTENDU QU'un avis de motion 2026-10-639 du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Nathalie Marchand lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 octobre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

La carte des limites de vitesse maximales sur le territoire de la Ville de Châteauguay contenue à l'annexe B du chapitre III du règlement G-1309 est modifiée afin de fixer à 50 km/h la vitesse maximale autorisée sur le chemin Alexis-Sauvageau.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 23 novembre 2026.

Le maire,	**Le greffier adjoint,**
Éric Allard	**Alexis Desgagné Hébert, avocat**

Avis de motion :	19 octobre 2026
Dépôt du projet de règlement :	19 octobre 2026
Adoption du règlement :	16 novembre 2026
Entrée en vigueur :	23 novembre 2026